

	CCI et CMA 32 et 65 ; Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 ; Communes signataires PVD (6) et commune d'Aignan ; Associations des commerçants/artisans de chaque commune ; Commerçants et artisans volontaires ; Associations locales et citoyens volontaires...
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : Temps RH chefs de projets PVD, partenaires, acteurs,
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel : Pour cette étape de conception/signatures il ne sera pas fait de demandes de subventions/financements.
Calendrier	Etape 1 : Réalisation du diagnostic local : - 2^{ème} semestre 2022 (réalisé et financé en 2022) ; Etape 2 : Restitution de l'enquête et Concertation avec les partenaires/acteurs : - 1^{er} trimestre 2023 ; Etape 3 : Elaboration en co-construction du programme d'actions à 2 niveaux d'échelles : - 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2023 Etape 4 : Mises en œuvre : - 4^{ème} trimestre 2023
Lien autres programmes territorialisés	Cette action ainsi que son plan d'action doivent être coordonnées/liées avec 3 autres fiches actions PVD qui influencent fortement le bon fonctionnement, la pérennité et le développement des commerces de proximité : - Les mobilités actives dont la sécurité et le stationnement ; - L'OPAH et une éventuelle opération façade/devantures associée ainsi que l'accessibilité ; - La transition énergétique (sobriété) des locaux commerciaux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des 4 étapes en 2023 ; Validation du plan d'actions à 2 échelles (Pays/Intercommunalités et pour chaque commune) en 2023 pour une mise en œuvre en 2024
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD ainsi que la commune d'Aignan.
	Diagnostics détaillés des conventions ORT des 3 intercommunalités du Pays ; Diagnostics 2022 de pôles réalisés par les CCI 32 et 65 (dont enquête consommateurs et professionnels) ; Dossiers géométiers (métiers et territoires) 2022 réalisés par les CMA 32 et 65.

FICHE ACTION N°

cevoir un plan mobilités

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

Orientation stratégique	Objectif stratégique 1 : Agir pour la qualité : Garantir des services de qualité et accessibles à : Orientation stratégique Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme
Action nom	Concevoir un plan mobilités avec un focus mobilités actives
	de projet PVD d 6 (Gers) et 30
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	: Communes de Maubourguet, de Rabastens de Bigorre et de Vic en Bigorre : Communauté de communes Armagnac Adour : Communes de Marciac et de Plaisance du Gers. Le PETR du Pays du Val d'Adour aura la charge de l'animation et de la coordination de cette fiche action
Description de l'action	La voiture individuelle domine l'espace public et la mobilité - la hausse de la sédentarité et ses conséquences - la hausse du sentiment d'insécurité pour les usagers de la route et de l'espace public non - l'urgence climatique - la disponibilité de carbonée ou



	- d'accessibilité de certaines portions de l'espace public et d'ERP L'importance pour l'attractivité et la revitalisation de nos petites villes de demain de proposer un cadre sécurisé et attrayant pour la pratique des mobilités actives notamment en cœur Proposer une alternative prépondérante Il s'agit pour chaque commune - Disposer d'un plan de circulation et d'un état des lieux du - S'appuyer sur l'étude mobilité réalisée en 2022 pour une vision globale des forces et faiblesses du territoire en termes de mobilités. Pour cela, il s'agit de Coconstruire avec les partenaires es communes et du pays un plan d'action 202 - Définir une charte des nouveaux standards d'aménagement de l'espace public. - Concevoir un volet d'actions en faveur des mobilités actives en centre - Définir les axes prioritaires pour le développement d'infrastructures cyclables connectant les différents pôles de la commune. - Définir l'opportunité de connexion cyclable entre les communes du Pays du Val d'Adour.
Partenaires	Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 signataires PVD (6)
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : Temps RH chefs de projets PVD, partenaires, acteurs,
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel : Pour cette étape de conception/signatures il ne sera pas fait de demandes de subventions/financements.

Calendrier	Perception et appréhension d'une base de diagnostic trimestre 2023 Concertation avec les partenaires trimestre 2023 : Elaboration du programme d'actions trimestre 2023 trimestre 2023 Evaluation annuelle trimestre de l'année en cours Evaluation à mi Evaluation finale : en fin de contrat.
Lien autres programmes territorialisés	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des 4 étapes en 2023 Validation du plan d'actions en 2023 pour une mise en œuvre en 2024
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD Réduit la dépendance énergétique des ménages Lutte contre la Renforce le lien social Réduit les nuisances sonores pollution de l'air Renfort de la sécurité et du confort de l'espace public
	Diagnostic détaillé des conventions ORT des 3 intercommunalités du Pays Étude mobilité 2022

FICHE ACTION N°

Réaliser une étude pré opérationnelle OPAH

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

Orientation stratégique	Objectif stratégique 1 : Mettre en œuvre une politique de l'habitat pour l'ensemble du territoire. : Orientation stratégique Diversifier et adapter l'offre de logement en centre ville. Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)
Action nom	Réaliser une étude pré opérationnelle OPAH
	de projet PVD de 6 (Gers) et 30
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	PETR du Pays du Val d'Adour et ses Intercommunalités et Vallons du Gers, Armagnac Adour, Adour Madiran (l'échelle restant à définir)
Description de l'action	Une part importante de la population vit en précarité les logements de centre ville perdent en compétitivité du fait de leur état vétuste, augmentant la vacance habitat en centre Pour favoriser l'attractivité et la revitalisation de Petites Villes de Demain du Pays du Val d'Adour, il est primordial de disposer d'une offre de logement divers, accessibles et efficaces énergétiquement. Il s'agit pour chaque intercommunalité du Pays du Val d'Adour de - Amorcer une nouvelle démarche habitat à l'échelle du Pays du Val d'Adour, en coordination entre les 3 intercommunalités (CCBVG, CCAA, CCAM) - Faire le point sur les programmes habitat en cours ou



	- Collecter les données nécessaires au bon pilotage d'un nouveau programme habitat. Pour cela, il s'agit de disposer d'une étude pré opérationnelle selon les modalités du cahier des charges établi et discuté en 2022 entre les intercommunalités concernées. - Diagnostic de l'existant en se basant sur - o L'évaluation des actions menées précédemment - o des besoins en logements - o Les données collectées et publiées dans les documents récents (PLUi, diagnostic PVD, ...) - o Analyse des causes de la vacance de logements - o Repérage des immeubles ou îlots dégradés - o Estimation de la demande en logement - o Estimation de la demande émanant de population spécifiques (PMR, personnes âgées, jeunes, revenus modestes, saisonniers, ...) permettant l'étude du niveau des valeurs locatives - Définition des stratégies de territoire en termes d'habitat - de convention - o Objectifs globaux et annuels - o Moyens et compétences à mobiliser - o Engagements réciproques de chaque partenaire - o Contenu du dispositif de suivi et d'évaluation - o Organisation de la maîtrise d'ouvrage - o Missions précises de - o Modalités d'évaluation de l'opération sur sa durée Cette étude pré opérationnelle OPAH débouchera sur une qui fera l'objet d'une fiche action distincte.
Partenaires	Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 signataires PVD (6) Action Logement,

DDT

32-2022-12-13-00005

Convention Cadre PVD ORT CC BASTIDES
VALLONS



PETITES VILLES DE DEMAIN CONVENTION CADRE

Valant opération de revitalisation du territoire (ORT) pour la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et les communes de Marciac et Plaisance du Gers.

Entre

La commune de Marciac,

Représentée par M. Jean-Louis Guilhaumon, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 novembre 2022,
Ci-après désigné par « Marciac »,

La commune de Plaisance du Gers,

Représentée par M. Patrick Fitan, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 novembre 2022,
Ci-après désigné par « Plaisance »,

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

Représentée par M. Jean-Louis Guilhaumon, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 novembre 2022,
Ci-après désigné par « CCBVG »,

Et

L'État,

Représenté par M. Xavier Brunetière, préfet du Gers, ci-après désigné par « L'État »

Le PETR Pays du Val d'Adour

Représenté par M. Jean-Louis Guilhaumon, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 octobre 2022,
Ci-après désigné par « PETR »

La région OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE,

Représentée par sa présidente, Mme Carole Delga, ci-après désignée par l'assemblée plénière ou la Commission Permanente du 18 février 2022

Le département du Gers,

Représenté par son président, M. Philippe Dupouy, ci-après désigné par « Le département ».
Commission Permanente du 12 décembre 2022

L'Établissement Public Foncier,

Représenté par, ci-après désigné par « L'EPF ».

La caisse des dépôts,

Représenté par, ci-après désigné par « La caisse des dépôts ».

D'autre part, il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Marciac et Plaisance du Gers ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 12 Mai 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est membre du PETR Pays du Val d'Adour. Le Pays du Val d'Adour est situé sur 3 départements (le Gers, les Hautes Pyrénées et les Pyrénées Atlantiques) et 3 communautés de communes (CCAM, CC Armagnac Adour, CC Bastides et Vallons du Gers). Outre le SCOT qui porte les grandes orientations d'aménagement de l'espace, le rôle du P.E.T.R. est d'élaborer un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec ses communautés de communes. Un tel projet doit définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social. Le P.E.T.R. a vocation à être également le cadre de la contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre, porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, les Régions, les Départements et l'Union Européenne.

Pays du Val d'Adour

Agglomération Adour

Basses des Pyrénées et Gers

Adour Moyen

Limites de l'Agglomération Adour

Communes de 10 000 habitants ou plus

Préfecture du Gers

0 25

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers est située au Sud-Ouest du département, à la frontière des Hautes-Pyrénées. La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers regroupe trente communes, son siège est situé à Marciac. En 2019, on dénombrait 7057 habitants sur le territoire intercommunal. La route départementale D3 traverse du Nord au Sud l'ensemble du territoire intercommunal. Cette dernière le met en connexion au Nord avec le pôle d'Aire-sur-l'Adour et l'autoroute de Gascogne A65, et au Sud avec la RN21, axe majeur gersois traversant le département du Nord au Sud.

Elle hérite d'un positionnement stratégique au cœur de plusieurs pôles régionaux : Mirande, Tarbes, Auch, Mont-de-Marsan, Pau et dans une moindre mesure de Toulouse et Bordeaux.



Diagnostic complet – Annexe 1

Fiches d'identité communale – Annexe 2

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Diagnostic complet – Annexe 1

Fiches d'identité communale – Annexe 2

Dynamiques démographiques et habitat

Dynamiques démographiques

- Une population intercommunale en déclin
- Une démographie portée par le solde migratoire
- Une population âgée, vieillissante
- Une forte proportion de retraités
- Une baisse tendancielle de la taille des ménages

Logement et habitat

- Un parc de logements grandissant, des ménages rapetissant
- Une importante vacance habitat à contrer, notamment dans les pôles de Marciac et Plaisance

Économie

Tissu économique

- Un tissu économique local marqué par une dominance des emplois dans le tertiaire (qui s'accroît) suivi par l'agriculture (qui décroît), tourné vers la sphère résidentielle
- Un tissu de TPE et de PME dynamique, marqué par une petite taille des entreprises, concentrées sur les polarités de Marciac, Plaisance et Beaumarchés
- La transmission d'entreprises, un enjeu pour le territoire
- Une activité agricole ralentie mais toujours omniprésente
- Un territoire spatialement impacté par l'agriculture

Commerce de proximité

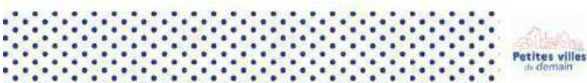
- Un contexte difficile et en pleine évolution à prendre en compte
- 4 fonctions sont indispensables au bon fonctionnement du commerce en centre-ville
- Un niveau d'activité par EPCI très modeste comparé aux territoires voisins
- Des polarités incontournables avec une offre commerciale qui présente des niveaux différents
- Des points d'appuis et des éléments de fragilité communs
- Une fréquentation du centre-ville en perte de vitesse
- Une baisse du niveau d'activité (2021/2019) très importante
- Des flux d'achat qui montrent une forte progression de la part de marché de la vente en ligne et des circuits courts sur les produits non alimentaires
- Des destinations d'évasion commerciale très importantes
- Des centres-villes avec image perçue plutôt négative, deux axes forts d'améliorations : le décalage entre l'identité et l'image perçue et la diversité de l'offre, prix et animation

Emploi

- Un territoire qui a tendance à perdre des emplois depuis 2008, mais dont les 2 centralités Marciac et Plaisance remplissent leur fonction de « pôle d'emploi »
- 70% des emplois de la CCBVG sont regroupés à Marciac, Plaisance et Beaumarchés
- Des actifs qui chaque année, un peu plus, changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail et qui viennent de plus en plus en voiture et en 2 roues au détriment des modes actifs

Revenus

- Un territoire où les foyers disposent de revenus modestes, qui proviennent pour moitié des pensions et des retraites
- Un revenu mensuel moyen plus faible que dans le département (-15%) et la région (-19%)
- Un taux de pauvreté dans la CCBVG plus important que dans le département (+4.5 pts)
- Une disparité est constatée entre les communes de la CCBVG



Tourisme

- L'office de tourisme « cœur sud-ouest, Marciac, Madiran Saint-Mont » est structuré à l'échelle du Pays
 - Des compétences mobilisées et reconnues pour servir une stratégie
 - Un projet de développement établi et orienté vers le « slow tourisme »
 - L'offre de tourisme « cœur sud-ouest, Marciac, Madiran, Saint Mont » est structuré à l'échelle du Pays
 - Des compétences mobilisées et reconnues pour servir une stratégie
 - Un projet de développement établi et orienté vers le « slow tourisme »
 - L'offre touristique est directement liée au tourisme vert/de loisirs et au tourisme patrimonial
 - La clientèle locale excursionniste constitue une part importante des consommateurs de l'offre touristique, culturelle et de loisirs
 - L'offre touristique du territoire s'appuie aussi sur 3 piliers formalisés au sein d'une charte de Pays
- ### Numérique
- Une montée progressive vers le très haut débit

Espaces publics, mobilités et accessibilité

- Un maillage routier local développé
- Les modes actifs en développement

Équipements & services publics

- La population est dépendante des polarités principales de Marciac et Plaisance
- Une mutualisation de l'offre et des équipements « petite enfance, enfance, jeunesse » et « scolaire » à l'échelle de la CCAA opportune
- Les 2 Maisons France Services (MFS) concentrent l'offre des services publics aux particuliers
- Une offre de soins de premier recours déjà insuffisante en 2018, carencée en 2020 et qui pourrait se dégrader encore (vieillesse de la population et des professionnels de santé)
- Une organisation, face au vieillissement, actuellement dimensionnée mais qui pourrait prochainement être dépassée
- Un potentiel important de personnes de plus de 75 ans vivant seules et potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile face à une absence d'habitat adapté « pré dépendance » sur le territoire.
- Sport, loisir et culture : des équipements, une condition nécessaire mais pas suffisante
-

Environnement, climat et transition énergétique

- Le territoire de la CCBVG consomme chaque année 161GWh d'énergie
- Le profil énergétique de la communauté de commune Bastides et Vallons du Gers est marqué par l'absence de gaz et une proportion plus forte de produits pétroliers
- 963 ménages sont en précarité énergétique logement ou mobilité soit 28,6% des ménages
- La production d'énergie renouvelable locale représente 17,8% des consommations du territoire
- Le territoire de la CCBVG émet chaque année 63000 tonnes d'équivalent CO₂, soit 9 tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an
- Les projections climatiques (scénario RCP8.5), le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100
- Le territoire de la CCBVG émet chaque année environ 713 tonnes de polluants atmosphériques soit 100 kg/habitant/an.
- Les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes, du besoin en

- climatisation et une diminution du besoin en chauffage
- Une baisse de 47% de la consommation est possible
- Un potentiel global de production d'énergie renouvelable à hauteur de 174GWh

DISPOSITIFS & DOCUMENTS APPLICABLES

REGION OCCITANIE

- Applicables
 - Contrat Territorial Occitanie (CTO, 2019)
 - Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER)
 - Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
 - Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII, 2017)
 - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- En cours d'élaboration

PAYS DU VAL D'ADOUR

- Applicables
 - Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE, 2021)
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT, 2016)
- En cours d'élaboration
 - Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET, en cours d'élaboration)

COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS

- Applicables
 - Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) dans le Gers
 - Convention Territoriale Globale (CTG)
- En cours d'élaboration
 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en cours d'élaboration)
 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD, en cours d'élaboration)

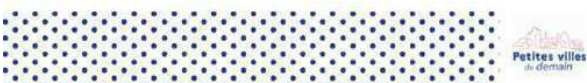
MARCIAC

- Applicables
 - Grands Sites Occitanie
 - Contrat Bourgs-Centres Occitanie (2019)
 - PLU
 - Charte esthétique
- En cours d'élaboration

PLAISANCE

- Applicables
 - Contrat Bourgs-Centres Occitanie (2019)
 - PLU
- En cours d'élaboration

Le programme Petites Villes de Demain et la convention cadre valant ORT qui l'accompagne



ORT CCBVG | CONVENTION CADRE

doivent s'inscrire dans la démarche du CRTE et ne pas entrer en conflit ou en concurrence avec les stratégies et les actions avancées dans le CRTE.

